

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DPE 29 Adhésion de la Ville de Paris au réseau international de villes EUROCITIES.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'adhésion à EUROCITIES, réseau international de villes, et de verser la cotisation correspondante au titre de 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris à l'association EUROCITIES, réseau international de villes, pour un montant de 16.300 euros.

Article 2 : La cotisation annuelle correspondante sera imputée sur la section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO